

Hassen Chalghoumi : un imam qui profite de Marianne tout en lui servant des somnifères

L'interview que M. Chalghoumi nous a accordée la semaine dernière(1) prouve que, comme tous les musulmans, cet imam continue de louvoyer autour du pot sacré, c'est à dire autour des prescriptions coraniques, confirmées par la pratique de Mahomet, laquelle pratique est mimée par les musulmans. M. Chalghoumi tente d'administrer à Marianne des somnifères très sophistiqués en lui faisant croire qu'il est républicain, progressiste et respectueux de la laïcité. Que nenni !

Je démontrerai ici que le discours de M. Chalghoumi n'est que de la poudre aux yeux ; de la fine poudre d'opium. Mais il est vrai qu'au royaume des aveuglés, les borgnes sont rois. Depuis que nos dirigeants et nos élus ont concédé à mettre un bandeau sur les yeux de Marianne avant de l'entraîner dans des dîners de cons, aussi bien au CRIF, au Vatican que dans les mosquées de Paris et de Drancy, il fallait bien s'attendre à ce que des religieux, tout à fait moyenâgeux, se sentent pousser des ailes et se présentent comme nos anges gardiens si ce n'est comme nos sauveurs... par le biais d'incantations et de litanies. C'est ce que tente de faire notre ami Chalghoumi. Avouons que Marianne est si mal en point qu'il y a lieu d'organiser des prières pour elle ; aussi bien dans les synagogues, dans les églises que dans les quelques milliers de mosquées.

Il ne suffit pas de taper sur Sarko et sur les extrémistes pour être progressiste

M. Chalghoumi a beau faire semblant de taper sur les islamistes, sur les intégristes, sur l'UOIF, sur les

(ir)responsables du CFCM, sur Sarkozy (accoucheur en chef du CFCM) et sur bien d'autres feux de diversion, il n'empêche que Mahomet restera le modèle et l'islamiste par excellence qui donne du fil à retordre à Marianne, au royaume du Danemark, à la Suisse et à tous les pays où la maladie nommée islam s'empare des corps et de l'espace pour y inscrire la soumission au moins cinq fois par jour.

Alors que depuis cinq ans j'explique comment les prescriptions islamiques les plus quotidiennes et les plus basiques restreignent la liberté de conscience, la liberté de critique, l'égalité entre les sexes, l'égalité entre musulmans et non-musulmans, interdisent toute fraternité en réservant la musulmane aux musulmans et aux convertis bien circoncis..., voilà que M. Chalghoumi, sans rien démontrer de ces arguments, use d'une formule très générale et tout à fait creuse. Interrogé au sujet de ma critique de l'islam il explique : « [Pascal Hilout] se trompe. Comme les intégristes, il lit mal le Coran. Comme les islamistes, il comprend mal le Coran. Comme dans la Bible ou la Torah, il y a des versets dans le Coran qui sont invalides, sans effet, car circonscris dans un espace et dans un temps précis ».

M. Chalghoumi en est donc encore au petit jeu des « différentes lectures ». Il s'imagine qu'il sera crédité de LA bonne lecture du simple fait qu'il affirme, d'autorité, que les autres lisent mal le Coran. C'est comme s'il ne savait pas que je m'intéresse avant tout aux pratiques quotidiennes les mieux partagées par tous les musulmans, d'ici et maintenant. En voici un exemple vérifiable par tout un chacun : la prescription du voilement est islamique. Le métrage du tissu n'a pas grande importance, sauf qu'il permet une subtile manœuvre dont use M. Chalghoumi : elle consiste à sacrifier le voile intégral pour préserver l'essentiel et se faire passer, par la même occasion, pour un progressiste. Au quotidien, en France de notre année 2010 (espace et temps bien précis), la prescription islamique du voilement et sa pratique servent à baliser le corps de la musulmane pour l'interdire aux non-musulmans. Voilà ce qui est immonde dans les propos que nous

tiennent tous les voiles islamiques.

Ce n'est pas demain que M. Chalghoumi et ses semblables, des plus extrémistes jusqu'aux plus « modérés », dénonceront cette ignominie, cette malédiction et cette insulte ambulante. Pierre Cassen lui a pourtant tendu la perche lors de l'interview, mais M. Chalghoumi n'en pas profité pour dénoncer le voilement imposé par l'islam à sa femme, à sa douce moitié. C'est cette atteinte à la dignité des femmes et des hommes que nous dénonçons à Riposte Laïque. Nous ne sommes nullement racistes comme M. Chalghoumi et ses semblables osent nous qualifier. Nous voulons à tout prix contribuer à l'émancipation de notre concitoyenne musulmane et de sa progéniture ; aussi bien féminine que masculine.

Nous laisserons donc le loisir et le plaisir à M. Chalghoumi, à ses adversaires et à ses amis de faire, chacun de son côté, LA bonne lecture et d'annoncer le Coran ainsi que les dires du prophète Mahomet. Nous, nous en tenons aux faits incontestables et aux données chiffrées. Dans son dernier ouvrage « *Les Yeux grand fermés* », la démographe Michèle Tribalat démontre que 80% des Français(es) musulman(e)s dont les parents sont turcs ou algériens vont chercher leurs époux(ses) en Turquie ou en Algérie. L'interdit de l'exogamie est bel et bien islamique mis en pratique par bon nombre de musulmans. Cet interdit et cette pratique sont tout à fait ignobles. Nous pouvons toujours attendre que M. Chalghoumi, que l'association d'imams qu'il préside ou que leurs adversaires parmi les musulmans de France, les déclarent enfin caducs, nuls et non avenues pour renvoyer, enfin, les prescriptions et les pratiques islamiques à leur Moyen-âge.

M. Chalghoumi est le complice par excellence d'un menteur et d'un hors-la-loi

Rappelons un autre fait vérifiable par tous. C'est grâce à un mensonge éhonté de la part de M. Jean-Christophe Lagarde,

député-maire de Drancy, que M. Chalghoumi bénéficie d'une mosquée et d'un centre d'endoctrinement où il officie comme imam. Le loyer officiel que ses ouailles et/ou ses bailleurs de fonds payent à la mairie, propriétaire des lieux, couvrent à peine les frais financiers des locaux qu'ils occupent indûment(2). Le maire de Drancy et ses complices musulmans sont des hors-la loi de 1905. Le Parisien et notre site l'ont suffisamment démontré(3). Interrogé sur ce financement illégal d'un lieu de culte, M. Chalghoumi dit : « *Dès le début, il était question d'un ensemble qui comprend une mosquée qui respecte la laïcité et surtout la souveraineté de notre pays* ». En d'autres mots, l'infraction était bel et bien préméditée. Le député-maire s'est sciemment engagé à financer une mosquée avec toutes ses annexes ! Notre imam n'arrive pas à comprendre que la loi de 1905 institue la laïcité et interdit de s'acheter les voix d'une communauté religieuse avec l'argent de tous les citoyens. Mais il faut avouer que si la clique constituée du député-maire, des conseillers municipaux, de l'opposition et du préfet ne respectent pas nos lois sur la laïcité, il devient difficile de la faire comprendre à un imam. Et puisqu'il est tombé dans une république des lâches et des hypocrites, il aurait tort de ne pas en profiter.

Doit-il y avoir des élections dans les mosquées construites ou cofinancées par les mairies ?

Nos élus qui enfreignent la loi sur la laïcité ne voient pas toujours dans quel guêpier ils engagent nos communes et nos concitoyens. Les prébendes et les privilèges de la fonction dont bénéficie l'imam de Drancy attirent tout naturellement les convoitises et amènent d'autres musulmans à vouloir prendre la place de M. Chalghoumi. Pour la République, ils sont tout aussi légitimés à occuper cette fonction que le locataire actuel. La mairie et l'Etat laïque n'a pas à faire

de la théologie ni à exiger des élections et des comités d'entreprise au sein de la mosquée de Drancy ou d'ailleurs. Mais comme l'alternance démocratique ne fait pas partie des lois coraniques qu'ils annoncent, M. Chalgoumi et ses concurrents ne pouvaient régler leurs conflits de pouvoir, qu'à coups d'anathèmes, de surenchères et de coups bas. Il est évident que bien des imams rêvent d'alternance dans la gestion du culte musulman pour pouvoir s'asseoir à la table de la République, bénéficier de ses ors et des relations que cela permet de nouer, tout en étant des élus du Ciel, suffrage autrement plus universel que celui dont bénéficie le président Sarkozy.

M. Chalgoumi ne fait donc que défendre, bec et ongles, ses avantages acquis(4) ; comme l'aurait fait tout imam qui, par la nature des choses religieuses, est au service de ses bailleurs de fonds. Il importe peu que ceux qui détiennent les lacets de la bourse soient d'ici, d'Arabie, du Maroc ou d'Algérie. Et pour être tout à fait honnête, je dirais que les financements en provenance du Vatican, de Jérusalem ou de la Mecque (capitales religieuses) respectent mieux la loi 1905 que ne le fait Jean-Christophe Lagarde : il n'a que peu de considération pour ses administrés. Avec les musulmans, il continue de jouer du clientélisme, un jeu politique en usage depuis le « bon vieux temps des colonies ». Etant l'obligé de M. Lagarde, puisque adoubé par lui, M. Chalgoumi se croit faire mieux que Dalil Boubakeur lié au régime algérien ou que M. Moussaoui sujet du royaume chérifien.

C'est kif-kif, comme on dit de l'autre côté de la Méditerranée et c'est du pareil au même comme on dit chez-nous. Il n'y en a pas un pour racheter l'autre !